



Vous avez entre 12 et 17 ans ? N'attendez plus pour vous faire vacciner

Dès 12 ans, les collégiens et les lycéens peuvent bénéficier de la vaccination contre la Covid-19. Vous pouvez soit participer à la campagne de vaccination organisée par votre établissement, soit prendre rendez-vous dans les centres de vaccination ou en ville (médecin traitant, infirmiers, pharmacies...):

- sur le site sante.fr ou doctolib.fr
- en appelant le **0 800 009 110** (numéro gratuit, 7j/7, de 6h à 22h)
- en parlant avec votre **médecin traitant**

Des créneaux sont disponibles

5 bonnes raisons de choisir la vaccination

1 POUR SE PROTÉGER

Grâce à la vaccination, les risques d'être hospitalisé ou de développer des « Covid longs » sont considérablement réduits : les vaccins sont efficaces contre les formes graves dans 90% des cas.

2 POUR PROTÉGER SA FAMILLE ET SES AMIS

La vaccination réduit considérablement les risques de transmission du virus. Les personnes vaccinées protègent les personnes fragiles de leur entourage contre la maladie et le risque d'hospitalisation.

3 POUR CONTRIBUER À LA PROTECTION DE TOUS

Plus nous sommes nombreux à être vaccinés, moins le virus peut circuler. C'est la meilleure façon de nous protéger collectivement et d'éviter de nouvelles mesures de distanciation sociale.

4 POUR PROTÉGER L'HÔPITAL

En freinant la circulation du virus et en évitant les formes graves de la maladie, la vaccination contribue efficacement à réduire l'afflux massif de patients vers les hôpitaux.

5 POUR SE RETRouver

La vaccination de tous, c'est la meilleure solution pour retrouver une vie sans établissements fermés (écoles, collèges, lycées, universités...), avec des sorties, du sport, de la culture et des interactions sociales.

3 Questions pratiques sur la vaccination

QUELS SONT LES VACCINS UTILISÉS ?

Il s'agit des vaccins à ARN messager (Moderna, Pfizer). Leur rôle est d'apprendre au système immunitaire à produire la protéine S (Spike) pour fabriquer un antigène spécifique du coronavirus. Leur efficacité contre les formes graves de la maladie est de plus de 90%, y compris contre le variant Delta. Contrairement à ce que l'on entend souvent, il ne s'agit ni d'un organisme génétiquement modifié (« OGM »), ni d'une thérapie génique. Les composants du vaccin sont éliminés en quelques semaines par l'organisme, dès qu'il a transmis l'information au système immunitaire de la personne vaccinée.

UNE OU DEUX DOSES ?

Deux, comme les adultes, espacées de 3 semaines au minimum. La dose unique est réservée aux personnes qui auraient déjà été infectées par la Covid-19. Conserver le résultat positif du test RT-PCR sert de preuve pour ne bénéficier que d'une seule injection, et valider un schéma vaccinal complet. En cas de doute, dans les centres de vaccination, un Test rapide d'orientation diagnostique (Trod) permet de détecter la présence d'anticorps témoignant d'une infection antérieure à la Covid-19, et, le cas échéant, de ne recevoir qu'une seule dose de vaccin.

ET QUAND ON A DÉJÀ EU LA COVID ?

Avoir contracté la Covid ne garantit pas une protection optimale sur le long terme, notamment face aux variants. En stimulant les défenses naturelles déjà acquises, le vaccin augmente la protection contre la maladie : il réduit le risque d'hospitalisation et de transmission.

Comment se déroule la vaccination ?

LE JOUR DE LA VACCINATION

• **Si vous avez moins de 16 ans**, vous devrez impérativement présenter une attestation d'autorisation parentale à la vaccination contre la Covid-19, remplie et signée par un de vos parents. Autorisation disponible sur le site solidarites-sante.gouv.fr ou en scannant le QR Code ci-dessous :



• **Si vous avez 16 ans ou plus**, il n'est pas nécessaire de disposer d'une autorisation parentale : c'est votre choix.

• **Quel que soit votre âge**, vous devrez présenter la carte vitale ou une attestation de droit mentionnant le numéro de sécurité sociale du parent auquel vous êtes rattaché. Toutefois, **il est possible de se faire vacciner sans attestation de sécurité sociale** pour les personnes non affiliées. Un document vous sera alors remis par le centre de vaccination pour assurer le suivi jusqu'à la 2^e dose et l'obtention du pass sanitaire.

APRÈS LA VACCINATION

• **Une attestation de vaccination** est remise après chaque injection. Il est très important de la conserver précieusement. L'attestation de vaccination certifiée peut être téléchargée via le site Ameli.fr avec le numéro de sécurité sociale du parent avec lequel vous avez été enregistré lors de la vaccination, ou à l'aide du document fourni en cas de non affiliation à la sécurité sociale.

Pour télécharger l'attestation de vaccination, rendez-vous sur le site www.attestation-vaccin.ameli.fr ou scannez le QR Code ci-dessous :



Plus d'information sur la vaccination :

 vaccination-info-service.fr

Attention : la vaccination n'est pas recommandée pour les adolescents ayant développé un syndrome inflammatoire multi-systémique pédiatrique (Pims) à la suite d'une infection par la Covid-19. En cas de doute, il convient de demander conseil à votre médecin traitant.

pass COVID-19
sanitaire

**À PARTIR DU 30 SEPTEMBRE 2021
POUR LES 12/17 ANS**

Dès le 30 septembre 2021, le pass sanitaire entrera en application pour les jeunes de plus de 12 ans. Celui-ci sera nécessaire pour accéder aux rassemblements, aux événements ou aux lieux de loisirs et de culture. Son déploiement vise à sécuriser la reprise des activités qui présentent de forts risques de diffusion épidémique.

Le pass sanitaire constitue un justificatif sanitaire de l'une des trois situations suivantes :

- Un schéma vaccinal complet.
- Un test RT-PCR, antigénique ou autotest négatif supervisé par un professionnel de santé de moins de 72h.
- Un certificat de rétablissement de plus 11 jours et de moins de 6 mois pour les personnes qui ont déjà contracté la Covid.

Plus d'information sur le pass sanitaire :

 gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire

 0 800 009 110

 gouvernement.fr/info-coronavirus

 iledefrance.ars.sante.fr

 **vaccin**
COVID-19
TOUS VACCINÉS, TOUS PROTÉGÉS